Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-62_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 1-2026
Délibération : 62-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU SDEM (MORBIHAN ÉNERGIES)

VU l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales concernant la représentation de la commune dans les instances extérieures ;

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du syndicat départemental d'électrification du Morbihan et qu'il convient de désigner deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein de cet organisme.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil municipal doit procéder à la désignation de ces représentants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉSIGNE en qualité de délégués titulaires :**
  - **Jean-François BUSSON**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-62_2026-DE

- **André GUILLEMOT**

En cas de départ d'un des délégués titulaires, le conseil municipal prévoit d'ores et déjà un suppléant :

- **Romain LABORDERIE**

- **PRÉCISE que ces délégués représenteront la commune pour toute la durée de leur mandat, sauf remplacement décidé par le Conseil municipal.**

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.